Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 110 (1984)

Heft: 4

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Actualité

Bourse d'études pour de jeunes ingénieurs

L'Académie suisse des sciences techniques (SATW) nous prie de publier encore une fois l'information qui suit. Nous donnons volontiers suite à ce désir. Rédaction

Grâce à l'aide du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FN), l'Académie suisse des sciences techniques (SATW) est en mesure d'offrir à deux jeunes ingénieurs praticiens une bourse d'étude et de recherche d'un an, en 1984-1985, à l'étranger.

Pour pouvoir poser sa candidature, il est nécessaire: — d'avoir terminé des études

 d'avoir terminé des études d'ingénieur ou de chimiste
d'avoir travaillé pendant

 d'avoir travaillé pendant deux ans au moins dans la pratique depuis la fin des études

d'être de nationalité suisse ou domicilié en Suisse

 de ne pas être âgé de plus de 35 ans au moment de l'octroi de la bourse.

Cette bourse a pour but de donner au candidat la possibilité de parfaire ses compétences professionnelles et scientifiques. Les montants alloués permettront aux boursiers de consacrer l'entier de leur temps à la recherche et dépendront des charges de famille et du pays d'accueil.

Les demandes seront effectuées sur les formulaires adéquats avant le 18 mars 1984 à la SATW, Seefeldstrasse 301, 8034 Zurich.

Vie de la SIA

Communications SVIA

Vie du comité

Dans sa séance du 12 janvier 1984, le comité SVIA a notamment abordé les sujets suivants:

Loi sur la profession d'architecte

Le chef du Département des travaux publics s'est adressé à la SVIA pour lui permettre de donner son avis sur un avant-projet de révision de la loi sur la profession d'architecte. Cette révision est en effet à l'étude du fait de la reconnaissance du REG par la Confédération et du droit accordé aux diplômés d'une école technique supérieure de porter le titre d'architecte ETS.

Le comité de la SVIA n'est pas favorable aux propositions contenues dans ce document, propositions qui consistent à faciliter l'accès à la profession d'architecte dans le canton de Vaud. D'autre part, si ces propositions étaient adoptées, l'on permettrait à un élève de l'Ecole technique supérieure de Genève, qui n'exige pas l'apprentissage pour accéder à son école, d'être très fortement avantagé par rapport à des candidats à l'autorisation ayant suivi la voie des EPF ou

d'une école technique supérieure vaudoise.

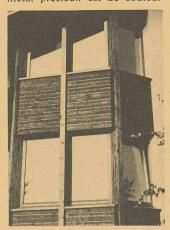
Lettre au directeur des travaux de la commune de Lausanne A la suite de l'entrevue accordée par M. Maurice Meylan, conseiller municipal, à une délégation du comité SVIA, il avait été décidé que la SVIA ferait parvenir ses remarques critiques au sujet de la lenteur de la procédure de mise à l'enquête à Lausanne. En effet, une double circulation du dossier dans tous les services concernés entraîne une série de remarques techniques de détail (sur la nature d'une grille d'écoulement, par exemple!) alors que la mise à l'enquête n'a pas encore eu lieu et que la délivrance du permis n'est pas assurée.

Le comité SVIA a confirmé son désir de voir adopter une simplification de la procédure afin de respecter plus strictement les délais fixés par la

Un nouveau verre à vitres réduit la perte de chaleur à 20%

Dès que la température extérieure baisse, une plus ou moins grande partie de la chaleur part à travers les murs et les fenêtres de la maison. Cette perte de chaleur peut être mesurée de façon exacte: valeur k en W/m2K. Un simple vitrage laisse passer relativement beaucoup de chaleur. Sa valeur k est d'environ 6 W/m²K, contrairement à un double vitrage isolant $(k = 3 \text{ W/m}^2\text{K})$. Dernièrement, on a mis au point un vitrage double thermique, très isolant, le «Isolar-plus neutre». Sa valeur k n'est plus que 1,3 W/ m²K. La perte de chaleur par les fenêtres peut de ce fait être diminuée de 80% en comparaison à de simples vitrages. Le chauffage des chambres munies d'un tel verre isolant peut être baissé de 2 à 3 degrés, ce qui amène une économie de frais de chauffage de 12 à 18%.

Le verre isolant «Isolar-plus neutre» comporte une couche très mince de métal précieux pratiquement invisible, insérée entre les deux verres. De plus, un gaz isolant a été injecté entre ces deux vitres, ce qui diminue encore plus la valeur k et de ce fait la perte de chaleur. La couche de métal précieux est de couleur



neutre, sa réflexion à peine perceptible. Par contre en ce qui concerne la luminosité on peut facilement comparer ces vitres à des triples vitrages. Les verres isolants «Isolar-plus neutre» peuvent être montés dans des cadres étroits. Afin d'augmenter l'isolation contre le bruit, les usines Isolar à 4601 Olten et 9536 Schwarzenbach fabriquent des verres de différentes épaisseurs.

Isolar Glas SA, 4601 Olten et 9536 Schwarzenbach/SG.

La nouvelle centrale à microprocesseur de Cerberus vous dit ce qu'il y a lieu de faire en cas de danger

Cerberus offre maintenant une central de détection de danger à microprocesseur universelle la CZ 10. Grâce à la manipulation guidée et à l'information en clair, elle évite les interventions intempestives en cas d'alarme. Elle est utilisable avec détecteurs d'incendie et de gaz et pour la commande d'installations d'extinction automatiques, comme unité autonome ou comme sous-centrale et est conçue pour des lignes de détecteurs à adresse collective ou individuelle. Elle est dotée d'origine d'un logiciel de base programmé pour toutes les fonctions standards importantes. L'adaptation finale aux besoins particuliers de l'utilisateur, ainsi qu'aux conditions locales et les modifications qui s'avèrent nécessaires par la suite se font sans autre après installation chez le

Ce n'est pas par hasard qu'un spécialiste a affirmé que cette solution parfaitement élaborée constituait la centrale de détection de danger de demain.

Cerberus AG, CH-8708 Männedorf.

Bibliographie

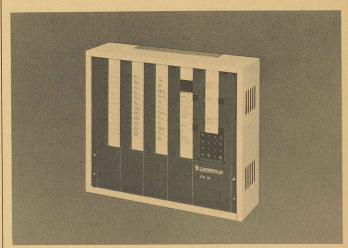
La gestion de la qualité administrative et informatique

par Jean-Marie Gogue et Robert Fey. — Un volume de 222 pages, 15,5 × 24 cm, broché, Editions d'Organisation, Paris 1983.

Si la gestion de la qualité (traduction de «quality control») date de 1930, année où elle fut imaginée par deux ingénieurs de Western Electric Company, elle n'était à ses débuts qu'une modeste méthode de prévention des défauts par l'usage de la sta-tistique. Elle est devenue tistique. Elle est devenue aujourd'hui une science enseignée dans de nombreuses universités, comparables au marketing ou à la gestion financière. D'abord appliquées au secteur de la production, les méthodes de gestion de la qualité trouvent un nouveau champ de développement dans les activités administratives et de services. Illustré nombreuses études, cet ouvrage très novateur traite de la qualité de l'information écrite, du simple document au listing effet, informatique. En contrôle de qualité du logiciel devient un facteur-clé de la maîtrise du traitement de l'information et un chapitre essentiel de l'ouvrage lui est consacré.

Sommaire

Introduction au processus de management et à la qualité de l'information écrite. L'informatique écrite et ses problèmes. Les erreurs administratives. Gestion et contrôle de la qualité administrative. Le service de gestion administrative. Amélioration de la qualité de l'information écrite. La qualité du logiciel. L'audit qualité de l'information écrite.



La centrale de détection de danger CZ 10 de Cerberus évite les réactions intempestives en cas d'alarme, grâce à une commande contrôlée et des informations en clair. Un microprocesseur incorporé permet de procéder in situ à toutes les adaptations spécifiques du programme, ainsi qu'à celles que requiert une modification des conditions locales. (Photo Cerberus.)

Documentation générale

Pas de documentation générale dans ce numéro.